Conseil Municipal - Remplacement d'un délégué titulaire au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Suite à la démission de M. Alexandre CHIRIER, il convient de désigner un délégué titulaire afin de le remplacer au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Il est proposé de désigner M. Loïc LABORIE qui a accepté de siéger au Conseil Municipal à la place de M. Alexandre CHIRIER.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 21 octobre 2004.